

## EN SUISSE ROMANDE

# La consultation conjugale et ses points de repère

---

JOSIANE JUNOD

### Le contexte

L'expérience institutionnelle dont nous allons parler concerne une fondation privée d'utilité publique, *Profa*, dont le siège est à Lausanne et qui regroupe sous un même toit quatre services, dont la mission commune est d'offrir un espace de parole et d'écoute pour toute question touchant à l'intimité et la sexualité, de l'âge scolaire à la vie adulte.

Le service de consultation conjugale est l'un d'entre eux. Précisons qu'en Suisse romande, contrairement au contexte français, les services de consultation conjugale sont séparés des services d'éducation sexuelle et de planning familial, comme la formation au conseil conjugal, elle aussi spécifique et distincte. Celle-ci s'apparente à la formation française de thérapeute de couple. Le conseil conjugal s'exerce au sein de services reconnus par une fédération de services de consultation conjugale (FRTSCC<sup>1</sup>) plutôt qu'en privé. La Suisse n'a pas subi les transformations françaises issues des lois Neuwirth et Veil, et nous sommes restés proches de l'ancien modèle français, tout en ayant intégré les avancées théoriques et méthodologiques des thérapies de couple dans la pratique du conseil conjugal.

L'institution qui nous intéresse a gardé l'orientation psychodynamique qui a été la sienne depuis son ouverture, en 1964. Pendant de nombreuses années, la fonction de chef de service a été exercée par des médecins psy-

chiatres. Le service est désormais placé sous la responsabilité d'une conseillère conjugale. L'équipe se compose de cinq conseillers conjugaux, d'une sexologue et de trois stagiaires en formation, assistés de deux secrétaires réceptionnistes<sup>2</sup>, tous engagés à temps partiel. Un médecin psychiatre référent formé à l'approche psychanalytique des groupes et extérieur à l'institution appuie et stimule l'équipe dans ses réflexions théorico-cliniques.

Nous avons tenu à conserver l'appellation floue de « consultation conjugale », car, malgré ses inconvénients, elle permet de toucher une population très large. Elle est en effet peu menaçante et « présente l'immense avantage d'éviter une blessure narcissique à ceux qui auraient des doutes sur l'adaptation de leurs réactions psychiques<sup>3</sup> ». Les couples qui consultent un conseiller conjugal, s'ils recherchent un tiers neutre, restent méfiants à l'égard de toute forme de médicalisation ou de psychiatrisation de leur demande. Ils viennent chercher de l'aide pour des difficultés ordinaires, celles de monsieur et madame tout le monde. En outre, nombreux sont ceux qui évitent tout recours thérapeutique direct alors même qu'ils en auraient le plus grand besoin. S'ils étaient mieux individués, ils ne viendraient pas consulter ensemble : ils pourraient s'adresser personnellement à un psychothérapeute privé. Mais tel n'est pas le cas.

## Les prestations

Le conseiller conjugal propose au cours d'entretiens un travail d'ordre psychologique à des couples ou à des personnes qui rencontrent des difficultés dans leur vie commune et qui sont à la recherche d'une meilleure entente. Il peut intervenir à tous les stades des conflits conjugaux, y compris après une séparation ou un divorce. Il s'agit alors de faciliter le travail de deuil de la relation conjugale tout en favorisant de nouveaux aménagements.

Si les difficultés présentées relèvent de sa compétence, le conseiller conjugal a pour mission de proposer et de garantir un cadre favorable à leur élaboration et à leur résolution dans un climat de neutralité et de bienveillance qui ne préjuge en rien des décisions que les partenaires peuvent être amenés à prendre quant à l'avenir de leur relation. En fonction de la demande, l'intervention sera ponctuelle ou suivie, cela va du *counselling* à la thérapie de couple. Il n'est pas rare que la consultation conjugale soit le premier pas d'une démarche plus approfondie.

Notre service propose également des consultations avec une sexologue psychothérapeute lorsque la demande met en avant un symptôme sexuel. Dans ce cas, les personnes viennent souvent seules au premier rendez-vous, mais elles voient rapidement l'intérêt qu'il y a à venir en couple pour inscrire leurs difficultés dans un contexte relationnel.

Ni patients d'un service médical, ni assistés d'un service social, les clients de la consultation conjugale paient eux-mêmes leurs consultations, à un tarif qui peut se négocier. Selon le vœu du législateur<sup>4</sup>, les services de

consultation conjugale doivent être accessibles à tous, géographiquement et financièrement.

### Quels couples font appel à la consultation conjugale ?

Tous les couples ne consultent pas. Ceux qui viennent nous voir sont généralement ceux dont les partenaires manquent de différenciation, dont l'identité est fragile, voire indistincte. C'est bien pour cela qu'ils s'adressent à un service de consultation conjugale et qu'il faut les recevoir en couple. Une prise en charge individuelle à ce stade serait trop menaçante pour ces personnes dont l'appartenance au « Nous » est première. Ce terme « Nous » désigne le couple en tant qu'il est conçu comme une entité propre, non réductible aux individus qui le composent, et s'organise autour d'une problématique commune. Suivant les auteurs, ce « Nous » est appelé « appareil psychique commun ou conjugal, groupe-couple, objet couple partagé<sup>5</sup> », ou encore « enveloppe psychique du couple<sup>6</sup> ».

L'observation psychanalytique des couples nous permet de comprendre quelque chose de très important dans la constitution du couple. Nous connaissons tous des personnes qui, dans leur vie sociale et professionnelle, ont une identité bien définie, un comportement adulte et responsable, mais qui, dans leur vie de couple, sont sujettes à des dérapages. Ensemble, elles fonctionnent sur un mode fusionnel avec des identifications mélangées. Elles ont mis leurs troubles identitaires dans le couple et grâce à lui peuvent satisfaire leurs tendances régressives et archaïques. Il y a de cela, à des degrés divers, dans toute relation de couple, c'est aux racines même du sentiment amoureux. Tout couple devient dans certaines circonstances « l'imbrication parfois très confuse de deux individus mal délimités exploitant ce qu'il y a de plus archaïque dans leur fonctionnement psychique<sup>7</sup> ».

Les deux sujets du couple vont s'attirer mutuellement dans les zones de leur personnalité où justement leur identité est mal assurée, là où leurs frontières sont poreuses. Ensemble, ils vont colmater la brèche en se consolidant dans un « Nous-conjugal » qui élargit leur Moi. Pour d'autres, la mise en route rapide d'un enfant, quand elle coïncide avec la « mise en couple », peut les précipiter dans un « Nous familial » avant même que l'appartenance au couple ait pu se constituer. Avant « d'être couple », ils sont potentiellement déjà parents.

Cette *matrice*<sup>8</sup>, quand elle joue bien son rôle, contient les individus peu différenciés tout en les protégeant. À deux, ils sont plus forts que s'ils étaient restés seuls.

Ces couples ne parviennent pas à faire coexister le Moi de chacun avec le « Nous couple ». On est dans une logique d'exclusion. Certains vont se protéger mutuellement dans un besoin intense de se défendre dans le « Nous ». Être soi représenterait l'anéantissement du couple. Pour d'autres, le couple menace les individus, qui redoutent de s'y perdre tant l'aspiration

fusionnelle est forte. Leur souffrance se joue entre exclusion et inclusion, dans la difficulté à trouver la bonne distance entre eux. Pour ces couples-là, les consultations conjointes avec un « conseiller conjugal-thérapeute de couple » seront le *setting* le mieux adapté, car un travail personnel serait prématuré à ce stade. Par contre, plus tard, un certain nombre d'entre eux, grâce au travail d'individuation et de différenciation en couple et au repérage de ce qui est « de soi et de l'autre », pourront se tourner vers une démarche individuelle. Celle-ci ne représentera alors plus une menace pour leur identité.

Il en est autrement pour les couples dit « normaux » à fonctionnement œdipien, triangulaire. Ceux-ci généralement ne consultent pas un service de consultation conjugale, car la crise de couple ne met pas en danger les individus.

### Comment, à quel moment ?

Là où, il y a trente ans, on venait seul s'interroger sur ses difficultés conjugales, aujourd'hui, c'est à deux que l'on vient consulter dès le premier entretien. C'est le couple qui est amené en consultation.

Les demandes de couple sont de plus en plus nombreuses, même si trop souvent les couples ne se décident que tardivement à consulter, lorsqu'ils y sont contraints par une crise et sont déjà proches de la rupture. La menace de séparation soulève de multiples inquiétudes chez eux, en particulier l'angoisse de se retrouver seul. Maintenir le couple à tout prix n'est pas moins redouté, cela conduirait à l'asphyxie. Ces couples vivent la situation paradoxale si bien décrite par Caillot et Decherf : *Vivre ensemble nous tue, nous séparer est mortel*<sup>9</sup>.

### Le cadre et le dispositif

Le travail auprès des couples ne s'improvise pas et exige du recul et une écoute professionnelle pour ne pas courir le risque de réagir à la crise avec nos propres émotions et solutions, sans tenir compte de l'arrangement défensif du couple. Le cadre varie suivant les besoins du couple et les possibilités du thérapeute. Les entretiens exploratoires devraient permettre d'y réfléchir avant de proposer un contrat de travail dont la durée sera déterminée ou non.

L'établissement d'un cadre ferme et spécifique est la première condition nécessaire qui permette, au-delà de la demande manifeste, l'écoute de la *collusion*<sup>10</sup> inconsciente du couple. Le cadre sert non seulement à protéger le couple des passages à l'acte destructeurs, mais aussi à structurer notre mode d'écoute, en particulier pour ce qui touche à nos mouvements contre-transférentiels. Il est ce sur quoi le conseiller conjugal peut s'appuyer pour ne pas se laisser engloutir dans les processus archaïques du couple.

La mise en place d'un cadre thérapeutique par le conseiller conjugal ne va pas de soi face à des couples qui cherchent une intervention si possible brève pour résoudre un problème qu'ils imaginent ponctuel. Sa première

tâche consiste à fixer un certain nombre de règles qui concernent le dispositif du travail avec le couple : setting à trois, fréquence, durée, mode de paiement, etc. Un cadre bien posé, délimité et constant favorise le travail d'élaboration, de mise en lien, condition préalable à tout changement relationnel. Parmi les règles mises en place dès le premier entretien, nous en retiendrons deux.

*Première règle* : à partir du moment où nous avons reçu le couple, nous leur demandons de venir à deux, les séances ne pouvant avoir lieu avec un seul. Cela n'est pas sans incidence sur notre écoute, qui doit se départir d'une écoute individuelle. Tout ce qui est dit, ressenti, montré, l'est en présence de l'autre, parle à l'autre et nous dit quelque chose du couple ici présent. C'est le couple qui consulte et qui parle en séance.

Par principe, les enfants ne sont pas invités à participer aux séances, ce qui est déjà structurant en soi, car cela établit *ipso facto* une séparation entre les générations. Signalons qu'il n'est pas rare que la consultation conjugale soit pour le couple la première occasion de se retrouver seul, sans les enfants.

*Deuxième règle*, l'abstinence : le conseiller conjugal renonce à toute action extérieure dans le réel du couple ou de la famille. De même, pour le couple, les consultations sont un temps de mise en mots et pas de mise en acte. Il n'y aura pas de suivi de couple parallèlement à une action en divorce, qui doit impérativement être suspendue si elle n'est pas écartée. On ne peut en même temps agir juridiquement et réfléchir à sa relation. En énonçant cette règle restrictive, nous proposons un espace où la parole retrouve sa fonction de liaison et d'échange, et un temps pour penser qui ne se confond pas avec le temps pour agir. La consultation en revanche peut devenir le lieu d'élaboration d'une décision qui se prendra par la suite.

Si, en travail individuel, les patients peuvent malmener le cadre, c'est encore plus vrai pour les thérapies de couple, l'un ou l'autre partenaire comprenant vite qu'il peut exercer son emprise ou son agressivité en s'absentant ou en arrivant très en retard, ce qui annule ou réduit le temps de la séance et par conséquent prive directement le conjoint, tout en le désignant. Au-delà de l'abondance des contenus informatifs et de la violence émotionnelle dont ces actes sont chargés, il est essentiel que le couple puisse expérimenter le fait que le conseiller conjugal, malgré les multiples mises à l'épreuve, survit dans sa fonction thérapeutique et de gardien du cadre.

### **Avec quels objectifs de travail ?**

Sur un plan général, la question la plus importante et parmi les plus délicates est de nous demander : à quoi pouvons-nous servir ?

À travers deux vignettes cliniques, nous nous proposons d'explorer deux voies. L'une vise à *recouvrir* une problématique sous-jacente en rétablissant

un certain équilibre antérieur, l'autre à *découvrir* l'arrangement défensif du couple en introduisant une dynamique de changement.

### **1. Rétablir l'équilibre antérieur : recouvrir**

Mieux vaut parfois se limiter à l'objectif de recouvrir la souffrance du couple que viser un changement inaccessible. Il s'agit surtout de respecter les défenses du couple, de valoriser leur compromis, d'apaiser, soulager etc. Voici un exemple de travail de recouvrement comme issue à une impasse thérapeutique.

*Il s'agit d'un couple marié dans la quarantaine, qui a trois enfants. Sans entrer dans l'histoire de chacun, retenons simplement les antécédents significatifs pour notre sujet : tous deux ont manqué de père. Madame est élevée par une mère dénigrante, qui divorce lorsqu'elle est âgée de 4 ans. Les relations de madame avec les hommes sont douloureuses. Abandonnée par son père, abusée par son beau-père, elle divorce rapidement d'un premier mari dont elle ne se sent pas aimée. Aujourd'hui, elle se plaint que son mari actuel ne la désire plus alors qu'elle lui réclame un quatrième enfant. Cette femme retourne ces abandons successifs contre elle et montre une image très négative d'elle-même.*

*Monsieur, adulé par sa famille comme garçon, est né après deux filles. Il ne connaît pas son père. Il est élevé par une mère dure et autoritaire à laquelle il reste très attaché. Il banalise ses difficultés conjugales tout en admettant son refus d'un quatrième enfant, mais c'est « pour des raisons économiques ». Il estime que, depuis que sa femme a repris le travail, les problèmes sont résolus puisqu'elle lui manifeste sa solidarité pour les difficultés financières et qu'elle ne le sollicite plus sexuellement, car elle aussi est fatiguée.*

Pour comprendre les demandes de nos clients, il nous faut tenir compte d'un concept tout à fait fondamental, qui est celui d'ambivalence. On sait que, même lorsque la demande manifeste est massivement claire, la résistance n'en est pas moins grande. L'ambivalence se joue à l'intérieur d'une demande paradoxale, qui, pour le couple qui nous intéresse, peut se résumer ainsi : « On doit dialoguer, on doit se désirer, mais on ne doit pas y arriver. » Chacun demande à mieux communiquer tout en posant des interdits de parole sur le passé. Ils s'accordent sur le fait qu'il ne faut pas parler de la personne significative. Madame refuse de parler de son beau-père et, derrière lui, de son père. Monsieur dit : « Ma mère n'a rien à voir là-dedans. »

Quelle suite donner alors que le couple ne veut rien remettre en cause ? La conseillère conjugale va respecter la nécessité pour le couple que les désirs restent cachés du fait qu'ils sont liés à un fantasme terrifiant, le fantasme d'inceste. Par conséquent, elle va se fixer pour objectif de recouvrir la souffrance du couple plutôt que de viser un changement inaccessible. Elle leur montrera que tous deux se protègent mutuellement d'une sexualité ressentie comme menaçante. À travers cette intervention, monsieur se sent reconnu, mais madame ne peut admettre qu'elle a besoin d'un mari qui ne

soit pas menaçant pour elle, et elle affirme réactivement qu'elle n'a rien contre les hommes ni contre la sexualité.

Les consultations s'arrêtent d'elles-mêmes au moment où leur désir de non-changement est dévoilé. Le couple souhaite en rester là « pour ne pas trop s'appuyer sur les consultations et risquer de ne plus se parler ». De façon implicite, tous deux reconnaissent ainsi leur dépendance. À travers cet acte, ils se séparent fantasmatiquement de « la mère » projetée sur la conseillère conjugale et peuvent se retrouver à deux dans la réalité. La conseillère, par son intervention, prend sur elle l'impuissance et le négatif et permet au couple d'assumer son désir tout en lui ménageant une sortie honorable.

Le conflit actuel s'est donc apaisé sans que ses liens possibles avec le passé aient pu être remaniés. Le risque de répétition est loin d'être écarté, mais ce n'est parfois qu'à la faveur de conflits récurrents qu'un couple peut un jour envisager d'aller plus loin pour comprendre, à la lumière du passé, ce qui se réactualise répétitivement dans le présent.

## **2. Introduire une dynamique de changement, découvrir (travail de découverte)**

Deuxième exemple, la situation d'un couple dont l'évolution a repris à partir du moment où les conjoints ont pu identifier puis « découvrir » la collusion défensive dans laquelle ils s'étaient rigidifiés.

*Adressée à la consultation conjugale par sa gynécologue, une femme d'une quarantaine d'années consulte accompagnée de son mari de dix ans plus jeune. Nous les appellerons Suzanne et Jean.*

*Dès les premiers entretiens, ils donnent des informations sur leurs antécédents et sur les circonstances de leur rencontre. Suzanne, abandonnée par sa mère à la naissance, puis confiée à l'assistance publique, souffre de profondes carences affectives. Jeune adulte, elle abandonne ses études et présente un grave épisode mélancolique, à la suite duquel elle mène une existence vagabonde, sans attaches ni qualifications.*

*Jean, fils unique, chéri par son père, couvé par sa mère, devient un jeune homme timide et maladroit, surtout avec les filles. C'est Suzanne qui prend l'initiative de la rencontre et Jean exprime sa stupéfaction : c'est la première fois qu'une femme s'intéresse à lui. Il est rassuré par cette femme d'expérience, plus âgée que lui, garde d'enfants. Grâce à elle, il réussit enfin à quitter la maison familiale et se sent plus adulte. Contrairement à Suzanne, il incarne la réussite professionnelle et dirige une entreprise en pleine expansion. Suzanne est séduite : Jean lui apporte la stabilité, la sécurité qu'elle n'a jamais connues. Très vite, le projet de construire une famille les réunit. Ils auront trois enfants.*

*Notons les difficultés du couple à se constituer une identité conjugale : du côté de Jean, des parents jaloux qui s'opposent au mariage, du côté de Suzanne, l'absence de modèle conjugal et parental.*

*Dans un mouvement de bascule, les premières consultations oscillent entre une position où Jean prend tout en main, avec une sollicitude appuyée alors que sa femme pleure et se dévalorise, et une position où Suzanne se montre violente et se révolte contre les intrusions possessives de son mari. C'est alors lui qui pleure. Si Jean fuit dans le travail, Suzanne revendique plus d'indépendance, et, périodiquement, met en acte des fugues hors du domicile conjugal, abandonnant mari et enfants.*

*Les difficultés sexuelles apparaissent dès le début de la vie commune. À l'éjaculation précoce de Jean correspond le vaginisme de Suzanne, qui repousse les demandes maladroites et insistantes de Jean. Les échecs se multiplient.*

*La venue des enfants met le couple à l'épreuve. En leur présence, Jean est passif, incapable d'initiative, agacé par leurs sollicitations. Suzanne, tout en étant elle-même rapidement intolérante à leur égard, se met en rivalité avec toute personne susceptible de s'occuper d'eux et de s'attacher à eux. La menace d'abandon n'est pas loin.*

*Suzanne reproche à son mari de se comporter comme le quatrième enfant, avide et possessif. Jean nous dit : « J'ai perdu ma femme à la naissance du premier enfant, les enfants veulent nous séparer ».*

*Les revendications bruyantes d'autonomie de Suzanne exacerbent les sentiments d'abandon de Jean et le conduisent à s'agripper davantage, ce qui ne manque pas de renforcer l'étouffement de Suzanne, de l'amener à revendiquer plus fort son autonomie et à manifester une plus grande agressivité. Bouclée, la boucle peut se répéter.*

*Jusque-là, comme le couple précédent, Suzanne et Jean demandent officiellement à la conseillère d'accéder à une sexualité normale tout en taisant leur demande secrète, qui est surtout de ne pas y toucher. Cette ambivalence apparaît clairement lorsque la conseillère leur prescrit des caresses à la maison, prescription assortie d'une interdiction de relations sexuelles. Cette consigne est rapidement transgressée. En s'opposant aux caresses alternées, Suzanne entretient son fantasme d'être violentée par son mari, alors que cela aurait pu la protéger. En transgressant l'interdit de relations sexuelles, Jean montre qu'il veut que sa femme le repousse.*

*Avec E. Gilliéron, nous pensons que l'intervention de la conseillère s'apparente à une « action à valeur interprétative<sup>11</sup> ». La prescription, ici, constitue une interprétation plus efficace que ne l'aurait été une interprétation verbale sur la problématique commune du couple qui se manifeste par l'évitement.*

*C'est en expérimentant la contradiction contenue dans leur demande qu'ils prennent conscience de leur ambivalence. Ils comprennent ainsi que le conflit leur est nécessaire pour se protéger d'une sexualité trop menaçante. La tension intersubjective peut enfin tomber. Réconciliés avec le symptôme, ils peuvent s'en écarter pour parler du reste de leur relation et accéder à un travail en profondeur. Ils seront amenés à remettre en question leurs positions tant à l'égard de l'autre qu'à l'égard des enfants et de leurs familles d'origine.*

*Les consultations de couple sont maintenues jusqu'au moment où chacun est rassuré sur la permanence du lien conjugal tout en progressant dans des thérapies individuelles commencées entre temps. Les relations sont moins exclusives, le tiers est toléré, il y a plus d'écart entre eux, ce qui les aide à apprivoiser une sexualité moins idéalisée et performante, néanmoins suffisamment bonne pour eux. Les investissements, extérieurs au couple, se diversifient et la reconnaissance du sujet ne dépend plus exclusivement du partenaire. Le cadre de la consultation conjugale a rempli son office de contenant pendant plus d'une vingtaine de séances. Le couple a retrouvé sa capacité de contenance, il n'est plus un « seau percé ».*

## Conclusion

Comme nous avons tenté de le montrer, la majorité des couples consultent au détour d'une crise qui peut les désorganiser au point de les faire régresser à une position dans laquelle l'individu, le couple et la famille sont confondus.

Aider à résoudre un conflit, à dénouer une situation de crise ponctuelle est la fonction la plus courante de la consultation conjugale. Le plus souvent, une fois sorti de la crise, le couple ne veut pas remettre en question un arrangement défensif et protecteur. Dans ce cas, il n'y a pas de réel changement, la problématique est recouverte dans le respect du compromis du couple, qui est parfois la meilleure tentative de guérison, pour paraphraser J. McDougall<sup>12</sup>.

En revanche, dans le deuxième exemple, à partir du moment où le couple a pu renoncer à apporter une solution au conflit symptomatique qui les opposait, la relation a repris son évolution et connu des remaniements. Au conflit agi s'est substituée une issue symbolique.

« Les mots remplissent leur fonction symbolique, ils s'avèrent être des contenants hors série pour les représentations d'idées fortement chargées d'affect... ils peuvent permettre la décharge autrement que d'une façon dévastatrice dans le fonctionnement somatique ou dans l'agir<sup>13</sup>. »

Josiane Junod,  
conseillère conjugale FRTSCC,  
Fondation Profa, avenue Georgette 1  
1003 Lausanne. Suisse

## NOTES

1. Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale.
2. M. Parmiggiani, « La prise de rendez-vous dans un service de consultation conjugale », *Dialogue, recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, n° 166, 4<sup>e</sup> trim. 2004.
3. Jean-G. Lemaire, *Les thérapies de couple*, Paris, Payot, 1971.

4. Le Code civil suisse encourage le recours aux services de consultation conjugale aux art. 171 et 172.
5. A. Ruffiot, « Sur l'amour comme tentative d'inscription de deux corps dans une psyché unique », *Dialogue, recherches cliniques et sociologiques...*, n° 81, 71-82, 1983.
6. D. Anzieu, « Introduction à l'étude des fonctions du Moi-Peau dans le couple », *Gruppo*, 1986, 2, 75-82.
7. M. Dupré la Tour, « Du conseil conjugal à la thérapie de couple », *Dialogue, recherches cliniques et sociologiques...*, n° 130, p. 75, 1995.
8. Jean-G. Lemaire, *Famille, amour, folie*, Paris, Paidos/Centurion, 1989.
9. J.-P. Caillot et G. Decherf, « La position narcissique paradoxale "Vivre ensemble nous tue, nous séparer est mortel" : deux aspects métapsychologiques de la paradoxalité familiale », *Dialogue, recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, n° 78, 1982.
10. Dicks (1967), *Marital Tensions*, London, Routledge ans Kegan et J. Willi (1975) *Die Zweier Beziehung*, Hamburg, Rowohlt, trad. franç. (1982) *La relation de couple*, Delachaux.
11. E. Gilliéron, *Les psychothérapies brèves*, Module PUF, 1983.
12. Joyce McDougall, *Théâtres du corps*, Paris, Gallimard, pour la langue française, 1989.
13. Joyce McDougall, *op. cit.*, p. 76.

#### RÉSUMÉ

Cet article présente un service de consultation conjugale situé en Suisse romande, non médicalisé, dont l'orientation psychodynamique et le travail auprès des couples n'est pas sans rappeler la pratique française des conseillers conjugaux-thérapeutes de couple « ancien modèle ». Si l'appellation de consultation conjugale a été retenue, malgré ses inconvénients, c'est qu'elle permet de toucher un très large public, en particulier de nombreuses personnes insuffisamment individuées pour qui l'appartenance au « Nous-couple » est constitutive. Par rapport aux objectifs de travail, l'auteure explore deux voies, illustrées par deux vignettes cliniques : l'une vise à *recouvrir* une problématique sous-jacente en rétablissant un équilibre antérieur, l'autre à *découvrir* l'arrangement défensif du couple en introduisant une dynamique de changement.

#### MOTS-CLÉS

Couple, consultation conjugale, approche psychodynamique, objectifs thérapeutiques.